

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022

Délibération
N°2022-09-167

Annulation de la
refacturation de la Taxe
Foncière à l'entreprise
Fonderie Design) à FUMAY,
dans le cadre du BER

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Considérant l'installation de la société FRA Design depuis le 19 décembre 2019 dans l'ancien centre de tri de FUMAY, propriété de la Communauté de communes, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail à la SCI KANA,

Considérant que la SCI KANA a pris en location ces locaux pour y héberger en sous-location l'activité de l'ex Fonderie Rocroyenne d'Aluminium. Celle-ci est éligible aux exonérations BER pour extension d'activité dans un Bassin d'Emploi à Redynamiser,

Considérant l'investissement tant dans le matériel que dans l'aménagement du nouveau bâtiment, elle a ainsi ouvert des droits au BER,

Considérant le courrier d'option adressé le 20 juillet 2020, par la société FRA Design, au Service des Impôts des Entreprises,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de maintenir le paiement de la Taxe Foncière 2020 à l'entreprise Fonderie Design d'un montant de 10 883 € TTC,
- * **décide** de ne pas refacturer à l'entreprise la Taxe Foncière 2021, d'un montant de 10 556 € TTC ainsi que le montant de la Taxe Foncière 2022 restant à définir après réception de l'avis d'imposition,
- * **décide** de ne pas refacturer et d'exonérer la Taxe Foncière au titre du BER pour les années 2023 et 2024,
- * **décide** d'annuler les sommes à refacturer prévues au contrat.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ